



EXERCICE
2024

BUDGET

PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2024

UN BUDGET SOLIDAIRE ET AMBITIEUX

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024, je vous rappelais les conditions dans lesquelles s'est construit le budget primitif de l'année, dans un contexte économique difficile et à nouveau une stabilité des dotations de l'Etat.

En dépit de ce contexte, la Ville confirme son ambition de faire de Nogent une Ville durable et attractive, où le bien-être de chacun demeure le point cardinal de son action. Un budget pour agir et non pour subir !

En effet, malgré les vicissitudes et la crise que connaît notre environnement, le budget qui vous est présenté a été élaboré dans cet esprit. Conformément à nos engagements de début de mandat, notre stratégie vise toujours à privilégier un haut niveau de qualité des services publics, assurer la solidarité envers les plus fragiles, protéger notre environnement en développant des projets de rénovation énergétique et d'extension de nos espaces verts, amplifier et sécuriser la transition numérique, tout en rendant plus vivante et plus concrète la démocratie locale.

Parmi tous ces objectifs plusieurs priorités ressortent. Au cours de l'exercice 2024 une attention toute particulière sera portée au profit du secteur associatif, après plusieurs années difficiles liées à la crise sanitaire et les effets de l'inflation. Le tissu associatif nogentais compte plus de 200 associations et représentent environ 12 000 adhérents (dont 8 000 licenciés). Grâce à l'engagement de nombreux bénévoles qui contribuent au bien-être et au rayonnement de notre ville ainsi qu'à la cohésion sociale. C'est pourquoi il est proposé d'augmenter de 40% le montant des subventions attribuées aux associations pour le porter à un niveau de 1M d'euros, en plus des 2M d'euros déjà consacrés sous forme de mise à disposition d'infrastructures et de personnels

Le pouvoir d'achat notamment pour les ménages les plus précaires sera également préservé par le refus délibéré, à la différence de biens d'autres communes, et ce pour la neuvième année consécutive, d'augmenter les taux de fiscalité locale, dernier levier à la disposition des communes depuis les réformes centralisatrices décidées par l'Etat au détriment de l'autonomie des collectivités. La modération dans l'évolution des tarifs des services, malgré la persistance de l'inflation en 2024, relève de la même logique. Privilégier des services à la population à des prix accessibles, en continuant d'appliquer le quotient familial, est un moyen de venir en aide aux publics les plus fragiles.

Les projets d'investissement répondront encore une fois aux objectifs visant à favoriser la transition énergétique et écologique. Parmi eux on peut citer en 2024 notamment l'acquisition du Parc des Carmels (rue de Plaisance), la rénovation des bâtiments scolaires et du Centre Nautique, l'installation d'une première ombrière photovoltaïque sur le parking Marie Curie, la mise en œuvre du Plan Vélo ou encore la poursuite de l'équipement en LED de l'éclairage public. Engagée déjà depuis des années dans une démarche bas carbone, la ville réalisera cette année un bilan carbone pour mieux faire ressortir les points sensibles à améliorer et pour mieux préparer l'élaboration d'un budget vert qui s'impose aux collectivités à compter de 2025.

Bien entendu cette priorité ne laissera pas de côté les autres grands chantiers de la Ville à savoir la finalisation de l'aménagement de la gare routière dans le cadre du projet Nogent Baltard ou le lancement du projet Cœur de ville de rénovation des Halles débuté en 2023, en étroit partenariat avec le Territoire Paris Marne Est et Bois. Pour l'accueil de la petite enfance, La réouverture de la Crèche rue Cabit est attendue pour la rentrée de septembre. De même les actions visant à renforcer la sécurité des résidents seront poursuivies (déploiement du programme de vidéoprotection et création d'un nouveau centre de surveillance urbaine au sein des locaux de la police municipale).

Tous ces projets pourront être financés grâce à la gestion rigoureuse de nos deniers conduite depuis de nombreuses années et en particulier par la maîtrise de nos charges. Ainsi sans augmenter nos taux de fiscalité nous pourrions continuer à autofinancer une large partie nos investissements tandis que l'autre partie se partagera entre les subventions, et notamment celles relevant du Fonds Vert abondé par l'Etat, et celles de la Région et de la Métropole, les cessions et le recours à l'emprunt. En effet, après 7,5M€ de remboursement de capital sur les trois exercices 2022- 2023- 2024 par stratégie, il apparait maintenant opportun de recourir à nouveau à l'emprunt alors que les taux d'intérêt sont orientés à la baisse.

Nous ne nous laissons pas envahir par la morosité ambiante, nous croyons à l'intérêt de poursuivre nos projets pour le bien vivre à Nogent au profit du plus grand nombre. C'est l'ambition qui nous anime de façon permanente. C'est le sens du budget 2024 que je souhaite vous proposer avec la majorité municipale. Ce budget 2024 se veut exemplaire volontaire, solidaire et ambitieux....

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président du Territoire Paris Est Marne & Bois

« Nota » : Ce budget n'a pas encore subi le plan dit « d'économie de 10 milliards d'Euros » après que Bercy ait revu à la baisse ses prévisions de croissance pour l'année 2024 de 1,4% à 1%tout en craignant la menace d'une augmentation des taux d'intérêt qui compliqueront la situation financière avec 300 milliards d'euros de dette.

Pour le 1^{er} janvier 2024, l'équilibre global du BP 2024 est le suivant :

		2024	
		RECETTES	DEPENSES
Prévision de l'exercice	Section de fonctionnement	62 186 432,93	62 886 432,93
	Section d'investissement	25 429 938,99	22 956 411,61
Résultat de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	700 000,00	
	Report en section d'investissement (001)		836 855,13
TOTAL (prévisions + reports)		88 316 371,92	86 679 699,67
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	1 433 304,60	3 069 976,85
TOTAL BUDGET PRIMITIF		89 749 676,52	89 749 676,52

I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes**

- Evolution 2023-2024 des recettes de l'exercice :

Chp	Libellé	Budget primitif 2023	CA 2023 prévisionnel	Budget primitif 2024	% d'évolution BP 2024/2023	Ecart BP 2024/2023
013	Atténuation de charges	400 000,00	207 044,48	400 000,00	0,00%	-
70	Produits des services	6 528 519,00	6 765 434,82	7 484 348,00	14,64%	955 829,00
73	Impôts et taxes	6 494 889,00	47 115 489,61	6 494 889,00	0,00%	-
731	Fiscalité	41 012 648,00		41 456 950,00	1,08%	444 302,00
74	Dotations et participations	4 424 619,00	5 301 393,17	4 725 919,00	6,81%	301 300,00
75	Autres produits de gest.courante	1 163 645,00	1 396 599,63	1 051 013,00	-9,68%	- 112 632,00
Sous total recettes de gestion courante		60 024 320,00	60 785 961,71	61 613 119,00	2,65%	1 588 799,00
76	Produits financiers	-	7 600,97	-		-
77	Produits exceptionnels	436 195,00	1 007 284,38	-	-100,00%	- 436 195,00
Sous total autres recettes		436 195,00	1 014 885,35	-	-100,00%	- 436 195,00
Total rec. réelles de fonctionnement		60 460 515,00	61 800 847,06	61 613 119,00	1,91%	1 152 604,00
042	Op. ordre transferts entre sections	40 760,00	400 352,07	573 313,93	1306,56%	532 553,93
Total recettes d'ordre de fonctionnement		40 760,00	400 352,07	573 313,93	1306,56%	532 553,93
TOTAL GENERAL		60 501 275,00	62 201 199,13	62 186 432,93	2,79%	1 685 157,93

002 - Résultat reporté ou anticipé	700 000,00
------------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	62 886 432,93
---	----------------------

Les recettes prévisionnelles réelles progressent en 2024 de BP à BP de 1,91% (hors reprise des excédents).

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 400 000,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Remboursement sur rémunérations	331 400,00	189 178,67	369 900,00	11,62%
Remboursement sur charges sociales	68 600,00	17 865,81	30 100,00	-56,12%
TOTAL BUDGET	400 000,00	207 044,48	400 000,00	0,00%

* Grâce à l'assurance de la Ville, cette dernière est remboursée des salaires et charges qu'elle verse aux agents placés en accident du travail, en congés longue maladie

Chapitre 70 : Produits des services 7 484 348,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Concession cimetière	60 000,00	72 015,50	60 000,00	0,00%
Droits de stationnement sur voirie – Dépénalisation – Forfait post-stationnement	1 762 000,00	2 110 590,51	2 124 000,00	20,54%
Redevance occupation domaine public	85 539,00	118 466,43	587 250,00	586,53%
Participation aux activités culturelles	236 030,00	239 316,82	270 275,00	14,51%
Participations aux activités sportives	101 000,00	123 820,40	113 000,00	11,88%
Participation aux activités du pôle jeunesse	7 650,00	7 646,98	7 100,00	-7,19%
Participations à caractère social <i>dont bonus territoire</i>	579 200,00	453 549,44	443 400,00	-23,45%
Participations péri scolaires	1 367 700,00	1 395 172,25	1 372 500,00	0,35%
Participation restauration scolaire et Centres Loisirs	1 821 200,00	1 666 786,22	1 843 600,00	1,23%
Autres participations (<i>publicité – Restocom – photocopies – Locations diverses – colonies - seniors...</i>)	53 800,00	10 999,71	61 715,00	14,71%
Remboursement salaires détachement (<i>agents de la Poste – régie scène WATTEAU – EPT 10</i>)	79 826,00	86 483,99	91 508,00	14,63%
Refacturations	374 574,00	480 586,57	510 000,00	36,15%
TOTAL BUDGET	6 528 519,00	6 765 434,82	7 484 348,00	14,64%

Avec la nouvelle norme comptable M57, certaines recettes ont fait l'objet d'un transfert de chapitre, ce qui explique l'augmentation du budget 2024 par rapport à celui de 2023 (notamment celles relatives aux recettes INDIGO et FPS). Les principales recettes du chapitre 70 regroupent :

- L'occupation du domaine public (chantiers, déménagements...),
- Les activités sportives organisées par le CNIS,
- Les inscriptions au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc,
- Les activités de loisirs et sportives organisées en faveurs des 15/25 ans,
- L'accueil des tous petits dans les structures multi accueil communales : réduction des participations familiales des crèches passés en DSP
- Les activités à destination des séniors et des Centres de Loisirs et de Découvertes.
- La restauration scolaire et les activités périscolaires organisées par la Maison de la Famille
- L'encaissement des recettes et neutralisation des places de stationnement payant en surface, recettes qui sont ensuite restituées au délégataire par mandat administratif au chapitre 65 du budget.
- Les recettes relatives au forfait post-stationnement,
- Le remboursement des charges locatives, de fluides et autres frais engagés par la Collectivité (MJC – LEP la Source – Piscine ...),
- Le remboursement des frais de personnel mis à disposition de tiers, conformément aux conventions de mise à disposition. Cela concerne l'agent de la Poste communale, l'agent détaché auprès de la régie Scène WATTEAU, la mise à disposition d'agents à l'EPT.

Depuis le 1er janvier 2023, les conventions territoriales globales (CTG) remplacent progressivement les contrats enfance-jeunesse (CEJ) arrivant à échéance et qui ne seront plus renouvelés. Pour les collectivités signataires d'un CEJ, l'enveloppe globale qu'elles touchaient dans ce cadre ne changera pas. C'est la répartition de cette somme entre les équipements qui évolue, ainsi que le mode de calcul, qui est simplifié.

Néanmoins, concernant les crèches en DSP, le dispositif mis en place en 2023 prévoit que ce sont désormais les gestionnaires de l'équipement qui perçoivent la subvention de la CAF, appelée bonus territoire. Néanmoins, selon les termes du contrat de DSP qui nous lie, les gestionnaires devront chaque année reverser cette somme à la collectivité.

Aussi, depuis 2023 la ville ne perçoit plus de subvention CAF pour les crèches déléguées Arc en Ciel, Mandarine et Jardin de Lutins, mais perçoit en revanche sur une autre ligne budgétaire le montant de cette subvention qui est reversée à la ville (**386 000 € reversés par LPCR à la ville en 2023 et 330 000 € prévus en 2024**). En effet ce dispositif étant connu au moment des renouvellements de contrats, cette procédure a été incluse aux nouveaux contrats de DSP.

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 41 456 950,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Contributions directes	36 517 648,00	0,00	38 083 950,00	4,29%
Taxe sur l'électricité	550 000,00	0,00	373 000,00	-32,18%
Droit de mutation	3 500 000,00	0,00	3 000 000,00	-14,29%
Droits de voirie	400 000,00	0,00	-	-100,00%
Neutralisation places de stationnement	45 000,00	0,00	-	-100,00%
TOTAL BUDGET	41 012 648,00	-	41 456 950,00	1,08%

La Fiscalité

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et institue un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Cette refonte est progressivement entrée en vigueur depuis 2020 et est complètement effective à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque plus aucun foyer fiscal ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale depuis 2023. Les communes et les EPCI à fiscalité propre conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Le produit fiscal attendu des ressources à taux voté communiqué par l'administration fiscale est fixé à 25 095 329 €. A cela s'ajoute la compensation, effet du coefficient correcteur.

Le produit fiscal prévisionnel attendu à taux constant pour 2024 au titre de la fiscalité directe est donc de **38 266 447€** (y compris la compensation des contributions directes de 182 497 €) et représente 62,10% des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres taxes relèvent principalement :

- Des droits d'utilisation du domaine public, de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- Des droits de mutation : sur les trois derniers exercices la Ville a bénéficié d'un produit moyen de 3,9 M€. Compte tenu d'un ralentissement du marché immobilier, l'estimation 2024 est arrêtée à 3,0 M€.
- Les droits de voirie ont été basculés en chapitre 70.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 494 889,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Dotation de compensation Métropolitaine	4 196 839,00	4 196 839,00	4 196 839,00	0,00%
Majoration dotation de compensation Métropolitaine	2 298 050,00	2 298 050,00	2 298 050,00	0,00%
Contributions directes		36 798 126,00	-	
Taxe sur l'électricité		592 523,87	-	
Droit de mutation		2 594 573,84	-	
Droits de voirie		552 224,90	-	
Neutralisation places de stationnement		83 152,00	-	
TOTAL BUDGET	6 494 889,00	47 115 489,61	6 494 889,00	0,00%

Chapitre 74 : Dotations et participations : 4 725 919,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Dotation globale de fonctionnement	2 950 000,00	2 944 232,00	2 944 000,00	-0,20%
FCTVA	10 000,00	0,00	15 000,00	50,00%
Subvention CAF Crèches	615 000,00	724 184,34	700 000,00	13,82%
Subvention CAF Clubs de loisirs	550 000,00	685 538,11	685 200,00	24,58%
Subvention CAF Pôle jeunesse	65 000,00	54 180,96	56 600,00	-12,92%
Dotation titres sécurisés DTS	20 000,00	42 661,00	30 000,00	50,00%
Compensation contributions directes	163 631,00	166 897,00	182 497,00	11,53%
Autres dotations (recensement, ALCOME, enfants hors commune, état civil...)	50 988,00	683 699,76	112 622,00	120,88%
TOTAL BUDGET	4 424 619,00	5 301 393,17	4 725 919,00	6,81%

Principal transfert financier de l'Etat vers les collectivités locales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue une recette significative pour la Ville. Rappelons que l'Etat a réduit, entre 2014 et 2017, la DGF de plus de 10 Mds€ aux collectivités. La non-indexation de cette dotation au taux actuel de l'inflation représente, rien que pour cette année, un manque à gagner de l'ordre de 150 000 €.

Concernant la dotation forfaitaire versée à la collectivité, celle-ci est calculée à partir de la dotation de l'année N-1 à laquelle se rajoute une part liée à la variation de population constatée entre l'année N-1 et l'année N. Cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population.

Les allocations compensatrices allouées à la commune au titre de l'exercice 2024 ne concernent plus que la part de taxe foncière (bâti et non bâti). En effet, en raison de la réforme de la Taxe d'habitation, les dotations versées pour compenser les exonérations décidées par l'Etat sont supprimées et sont désormais englobées dans la valeur calculée par application du coefficient correcteur et revenant aux communes sous-compensées.

Le montant 2024 des allocations compensatrices revenant à la commune est de 182 497 € et se décomposent comme suit :

Personnes de condition modeste	9 482
Exonération de longue durée (logements sociaux)	47 791
Locaux industriels	124 937
Non bâti	287

Les autres produits du chapitre « Dotations, Subventions et Participations » :

- Contrats entre la CAF et la Commune de Nogent pour l'organisation de l'accueil en structures multi-accueil, en Clubs de Loisirs et de découvertes sans hébergement, pour les activités proposées par le Pôle Jeunesse et les ateliers de parentalité. A cela s'ajoutent les participations de l'Etat à l'établissement des passeports.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 1 051 013,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Location des biens immobiliers de la ville	776 690,00	798 720,30	786 608,00	1,28%
Charges des biens immobiliers de la ville	194 155,00	176 687,97	184 405,00	-5,02%
Redevance annuelle versée par INDIGO (concession stationnement)	77 800,00	79 513,92	80 000,00	2,83%
Redevance versée par les fils de Mme GERAUD (concession Marchés alimentaires)	100 000,00	341 677,44	-	-100,00%
Autres produits	15 000,00	0,00		
TOTAL BUDGET	1 163 645,00	1 396 599,63	1 051 013,00	-9,68%

- Tous les loyers ont fait l'objet d'une augmentation par le jeu des indices de référence des loyers,
- Fin de la concession de gestion des marchés alimentaires (transférée au Territoire)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 0 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Mandats annulés (exercices antérieurs)	436 195,00	436 195,00		
produits exceptionnels sur op de gestion		422 416,57		
Recouvrements créances admises en non valeur		13 212,32		
Autres produits exceptionnels		135 460,49		
TOTAL BUDGET	436 195,00	1 007 284,38	-	

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 573 313,93 €

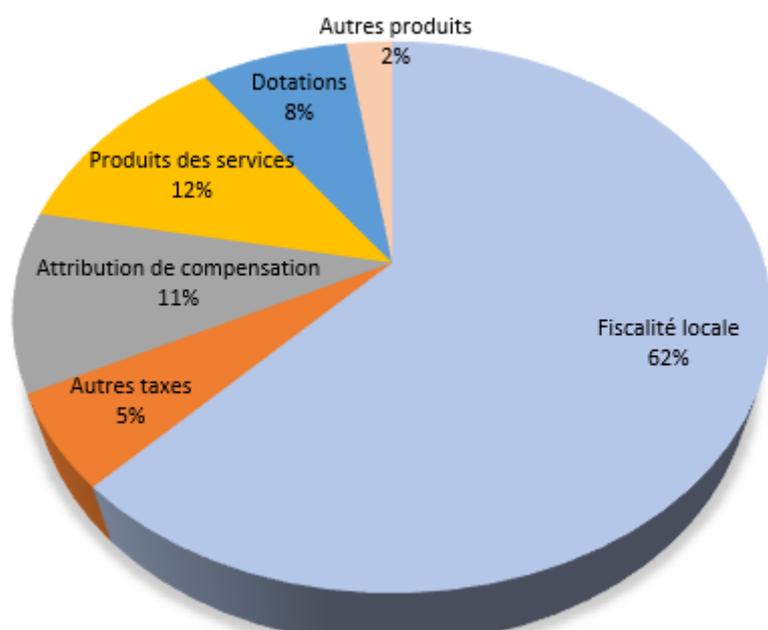
	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
Travaux en régie (article 722)	30 000,00	29 647,70	40 000,00	33,33%
Quote-part subv. Transf. Compte de résultat (777)	10 760,00	10 704,37	5 000,00	-53,53%
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	200 000,00	
Reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants (article 7817) - créances douteuses	0,00	360 000,00	328 313,93	
TOTAL BUDGET	40 760,00	400 352,07	573 313,93	1306,56%

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 700 000,00 €

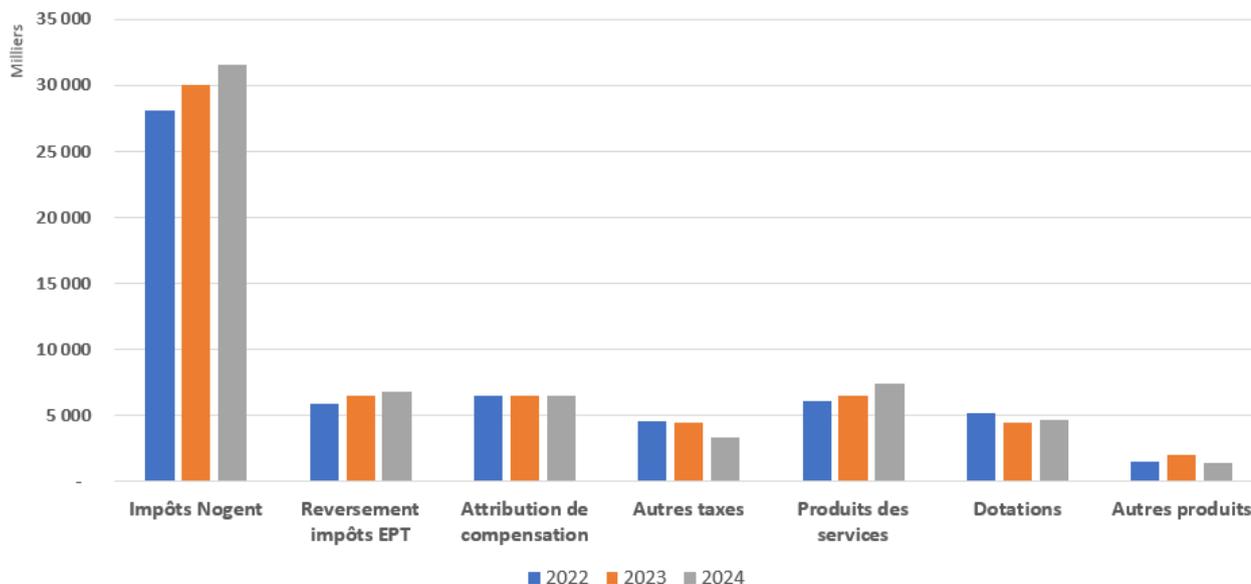
Annexe 1 - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1 - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le	REPRISE ANTICIPEE - 2023
Résultat de fonctionnement N-1 <i>A - Résultat de l'exercice</i>	Résultat de fonctionnement N-1 <i>A - Résultat estimé de l'exercice</i> 5 637 377,22
<i>B - Résultats antérieurs reportés</i> <i>Ligne 002 du compte administratif N-1</i>	<i>B - Résultats antérieurs reportés</i> 700 000,00
C - Résultat à affecter	C - Résultat à affecter 6 337 377,22
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
<i>D - Solde d'exécution N-1</i>	<i>D - Solde d'exécution N-1 estimé</i> -836 855,13
<i>D 001 (Besoin de financement)</i> <i>R 001 (Excédent de financement)</i>	<i>D 001 (Besoin de financement)</i> <i>R 001 (Excédent de financement)</i>
<i>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i>	<i>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i> -1 636 672,25
<i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	<i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>
F - Besoin de financement REPRISE ANTICIPEE = C	F - Besoin de financement -2 473 527,38 REPRISE ANTICIPEE = C 3 863 849,84
1) <i>G - Affectation en réserve R 1068 en investissement</i>	1) <i>G - Prévion d'affectation en réserve R 1068 en investissement</i> 2 473 527,38 * <i>Affectation complémentaire en réserve R 1068 en investissement</i> 3 163 849,84
2) <i>H - Report en fonctionnement R 002</i>	2) <i>H - Report en fonctionnement R 002</i> 700 000,00
DEFICIT REPORTE D 002	DEFICIT REPORTE D 002

Part des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2024 :



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



• Dépenses :

Chp	Libellé	Budget primitif 2023	CA 2023 prévisionnel	Budget primitif 2024	% d'évolution BP 2024/2023	Ecart BP 2024/2023
011	Charges à caractère général	13 246 773,14	12 390 630,76	12 998 257,16	-1,88%	- 248 516
012	Charges de personnel	24 400 000,00	23 782 314,40	25 000 000,00	2,46%	600 000
014	Atténuation de produits	2 024 000,00	1 732 267,39	2 107 400,00	4,12%	83 400
65	Autres charges de gest.courante	15 657 196,00	14 512 623,91	17 237 637,00	10,09%	1 580 441
Sous total dépenses de gestion courante		55 327 969,14	52 417 836,46	57 343 294,16	3,64%	2 015 325,02
66	Charges financières	557 720,02	556 752,98	492 000,00	-11,78%	- 65 720,02
67	Charges exceptionnelles	8 100,00	1 411 094,91	10 700,00	32,10%	2 600,00
022	Dépenses imprévues (supprimé en M57)	400 000,00	-	-	-100,00%	- 400 000,00
Sous total autres dépenses		965 820,02	1 967 847,89	502 700,00	-47,95%	- 463 120,02
Total dép. réelles de fonctionnement		56 293 789,16	54 385 684,35	57 845 994,16	2,76%	1 552 205,00
023	Virement à la section d'investissement	3 000 000,00	-	2 500 000,00	-16,67%	- 500 000,00
042	Opération d'ordre	1 907 485,84	2 178 137,56	2 540 438,77	33,18%	632 952,93
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		4 907 485,84	2 178 137,56	5 040 438,77	2,71%	132 952,93
TOTAL GENERAL		61 201 275,00	56 563 821,91	62 886 432,93	2,75%	1 685 157,93

002 - Résultat reporté ou anticipé

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

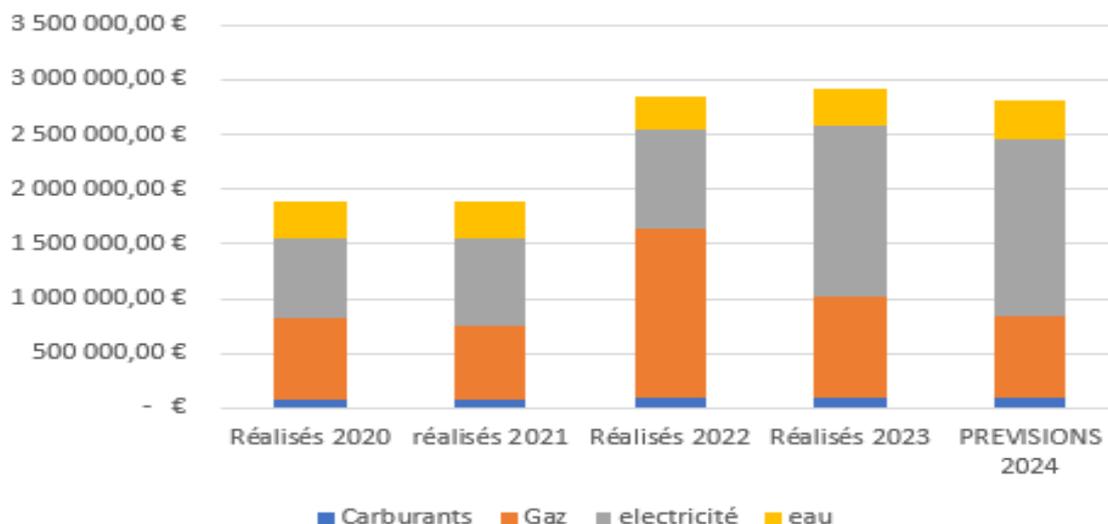
62 886 432,93

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 12 998 257,16 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
60 – Achats * Fournitures administratives et petits équipements * Prestations pour personnes âgées * Electricité – Eau - combustible * Vêtements de travail * Pharmacie * Livres – CD - * Alimentation * Produits d'entretien * Fleurs * Prestations de services	4 821 136,34	3 800 989,09	3 836 850,16	-20,42%
61 – Services extérieurs * Contrats et marchés * Locations mobilières et immobilières * Charges de copropriétés * Maintenance et entretien matériels * Versement à des organismes de formation * Documentation générale et technique	6 164 631,00	6 359 017,06	6 739 138,00	9,32%
62 – Autres services extérieurs * Transports collectifs * Concours et cotisations * Services bancaires * Affranchissement * Télécommunications * Frais d'actes juridiques * Frais de gestion de la dépenalisation * Annonces marchés publics * Fêtes et cérémonies	1 920 752,80	1 921 871,50	2 095 134,00	9,08%
63 – Impôts et taxe assimilées * Impôts locaux – Taxes sur les bureaux * Sacem	340 253,00	308 753,11	327 135,00	-3,86%
TOTAL BUDGET	13 246 773,14	12 390 630,76	12 998 257,16	-1,88%

Pour les comptes 60 – Achats : la baisse est liée aux dépenses énergétiques. Depuis 2021, le budget global était en forte hausse (+51,65% entre 2021 et 2022) atteignant plus de 2,9 M€. En 2023, la prévision tenait compte de cette forte évolution, or cela n'a pas été le cas grâce au prix du gaz qui a baissé de près de 40% par rapport à 2022. Par contre, le coût de l'électricité progresse fortement et atténue ainsi la baisse globale des dépenses énergétiques.

En 2024, il est attendu une légère baisse globale mais la dépense reste élevée et représente 22% des charges à caractère général (contre 17% en 2021).



En parallèle, la ville reconduit les actions en faveur des séniors (coffrets gourmands, semaine bleue, dictée intergénérationnelle...) et à destination des jeunes dont le nombre ne cesse de progresser au pôle jeunesse (mini-séjours, accompagnement scolaire, sorties culturelles et sportives, projets citoyens, cafés « débats »).

Pour les comptes 61/62 – Services extérieurs et autres services extérieurs : l'inflation a un impact considérable sur les dépenses de fonctionnement de la ville. Le coût de l'alimentation (notamment la restauration scolaire) a augmenté de plus de 10% sur 2 ans. Par ailleurs, de nombreuses études ont été inscrites sur 2024 (étude bilan carbone, budget climat, mise en conformité des diagnostic amiante, AMO crèches, mobilier urbain, DSP....). Avec la mise en place de la nouvelle norme comptable au 1^{er} janvier 2024, un travail important a été fait sur les comptes, ce qui a engendré des augmentations sur certains postes de dépenses et moins sur d'autres.

Pour les comptes 63 – Impôts et taxes assimilés : en 2023, il avait été provisionné une somme de 33 000 € pour l'amende FIPHFP. En 2024, la ville n'étant pas éligible car elle remplit les conditions (« les employeurs publics doivent employer 6% de personnes en situation de handicap dès lors que leur effectif atteint 20 agents), aucune somme n'a été inscrite.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 25 000 000,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
6218 – Activités accessoires	135 720,00	159 022,71	163 814,00	20,70%
6331 – Versement transport	392 018,00	385 277,00	405 548,00	3,45%
6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.	66 364,00	65 301,00	68 613,00	3,39%
6336 – Cotisations CNFPT + CIG	198 474,00	195 860,90	205 854,00	3,72%
64111 – Rémunération titulaire	8 408 948,00	8 075 227,64	8 087 525,00	-3,82%
64112 – NBI – SF – IR titulaire	389 683,00	382 571,75	321 198,00	-17,57%
64114- Personnel titulaire - Indemnité inflation	-	-	54 584,00	
64118 – Autres indemnités y compris élections	2 992 886,00	2 870 489,32	3 005 602,00	0,42%
64131 – Rémunération non-titulaire	4 054 335,00	4 163 508,55	4 448 116,00	9,71%
64132 – SFT -indemnités	-	-	163 960,00	#DIV/0!
64138 – Autres indemnités	948 104,00	902 678,96	1 134 052,00	19,61%
6417- Apprentis - Rémunérations	-	4 355,87	24 745,00	
6451 – Cotisation URSSAF	2 793 068,00	2 769 172,00	2 972 855,00	6,44%
6453 – Cotisation retraite + RAFT	2 961 961,00	2 836 152,59	2 911 750,00	-1,70%
6454 – Cotisations aux ASSEDIC	201 212,00	204 745,00	232 753,00	15,68%
6455 – Cotisation assurance personnel	413 000,00	411 890,36	420 000,00	1,69%
6456 – FNC Supplément familial	61 829,00	21 704,00	25 000,00	-59,57%
6472 - Prestations familiales directes	-	1 207,22	1 306,00	
64731 Allocations chômage Versées directement		6 335,80	14 436,00	
6474 – Versements aux autres œuvres sociales CNAS	130 000,00	106 424,10	112 000,00	-13,85%
6475 – Médecine du travail	110 000,00	71 990,45	80 000,00	-27,27%
6478 – Autres charges sociales	43 799,00	45 387,99	42 819,00	-2,24%
6488 – Autres charges	98 599,00	103 011,19	103 470,00	4,94%
TOTAL BUDGET	24 400 000,00	23 782 314,40	25 000 000,00	2,46%

Cette tendance est impactée par plusieurs facteurs d'évolution :

- Revalorisation du SMIC de + 1,13 % au 1^{er} janvier 2024 : cette augmentation impactera directement les salaires des contrats de droit privé mais également les profils à statut particulier (assistants maternels et familiaux),
- Rajout + 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024 : le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficient d'une revalorisation de 5 points d'indice,
- Hausse GVT de 3% en 2024,
- Le taux patronal déplafonné d'assurance vieillesse connaît une hausse au 1^{er} janvier 2024 : le taux passe de 1,90 % à 2,02 % soit + 0,12 % d'augmentation. Cette cotisation s'applique pour le régime général IRCANTEC et a pour base l'ensemble de la rémunération brute,

- Impact effet année pleine des revalorisations en 2023 :

Revalorisation de 1,5 du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. Cette hausse s'applique à l'ensemble des agents publics et porte la valeur du point d'indice à 4,92 € contre 4,85 € auparavant.

Revalorisation des bas salaires : jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023.

- Prise en charge des abonnements transport revue à la hausse : afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs, le taux de prise en charge minimum des abonnements transport passe de 50 à **75 % au 1^{er} septembre 2023** (décret n°2023-812 du 21 août 2023). Cette prise en charge reste cumulable avec le forfait mobilité durable. L'effet report en 2024 sera de 8 mois.

Les charges de personnel représentent **43%** des dépenses réelles de fonctionnement.

La moyenne pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants est de **62,3%**. (Source DGCL – les collectivités locales en chiffres 2022)

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 107 400,00 €

1 - La pénalité SRU :

Au terme de l'article 55 de la loi sur le Renouveau Urbain renforcée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, les collectivités territoriales ne satisfaisant pas au taux de 25% de logements sociaux, (Inventaire de l'année N-1), sur leur territoire, sont redevables d'un prélèvement par logement manquant.

La ville de Nogent-sur-Marne a reçu un arrêté de carence dans la mesure où elle n'a pas atteint les objectifs de production de logements sociaux au cours de la période triennale 2020-2022. En 2024, le taux de majoration est fixé à 200% et est appliqué sur le montant du prélèvement par logement manquant à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans. Le montant notifié est 1 408 541,60 € (au lieu de 909 502 € en 2023) duquel est déduit les subventions pour surcharge foncière versées en 2022 de 165 000 €. Soit un montant de 1 243 541,60 €.

2 – Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC :

Créé en 2012, le FPIC constitue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'agit de prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour la reverser aux collectivités moins favorisées.

Les contributeurs sont les collectivités dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de l'établissement territorial **ParisEstMarne&Bois**, le prélèvement est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal. Il est ensuite réparti entre le Territoire et les communes membres. Cette répartition « de droit commun » est calculée en fonction de la richesse respective du Territoire et de ses communes membres.

La Ville de Nogent sur Marne étant contributrice au FPIC, le montant du prélèvement qui sera opéré sur la fiscalité, impacte la section de fonctionnement à hauteur de **495 000 €**. S'agissant d'une estimation, une fois le montant définitif connu, celle-ci sera réajustée à la hausse comme à la baisse.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 17 237 637,00 €

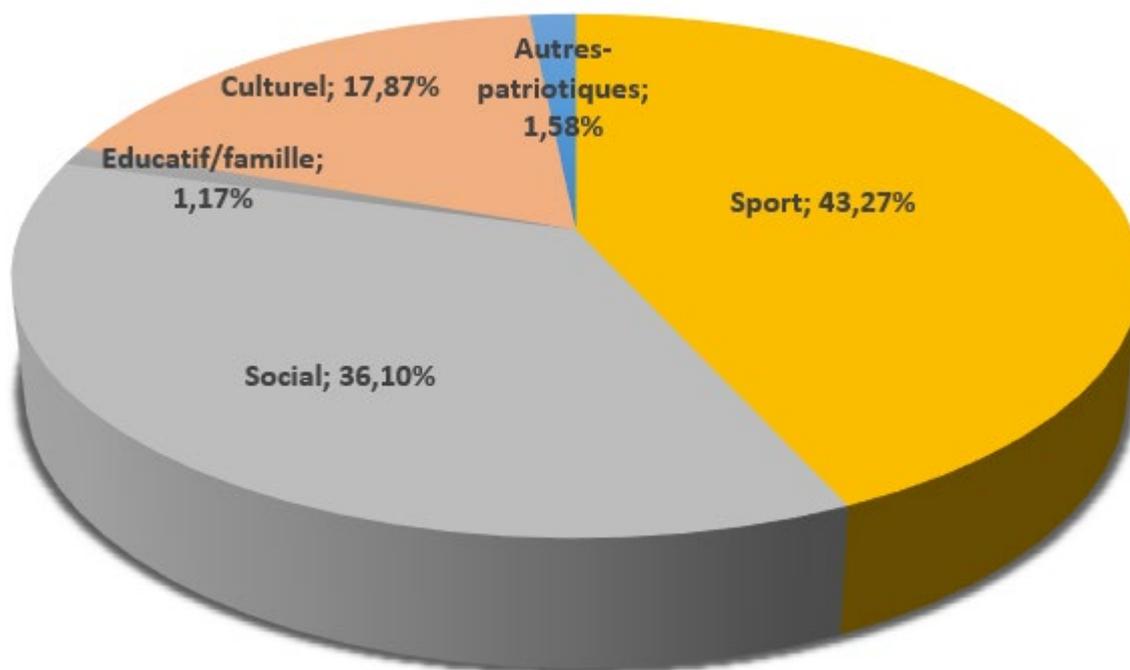
	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
6541 et 6542 – Perte sur créances irrécouvrables et éteintes	-	29 991,46	40 000,00	
653 – Indemnités des Elus	340 493,00	348 112,85	390 841,00	14,79%
6553 – Service Incendie	710 616,00	721 350,58	829 382,00	16,71%
65561 – Contribution au FCCT	8 600 000,00	8 413 893,00	8 700 000,00	1,16%
65568 – Contributions SIVOM – Sifurep – AutoLib/Vélib	358 930,00	342 600,97	315 800,00	-12,02%
6558 – Frais de scolarité	597 000,00	695 712,96	731 027,00	22,45%
6558 – Salaire directeur MJC	81 669,00	81 669,00	81 669,00	0,00%
657363 – Subvention CCAS	856 000,00	856 000,00	856 000,00	0,00%
657381 – Subvention Scène Watteau	500 000,00	500 000,00	580 000,00	16,00%
657381 - Subvention Régie personnalisée - Centre Nautique	1 250 000,00	1 250 000,00	1 200 000,00	-4,00%
65748 – Subventions associations	681 000,00	699 303,59	1 005 084,00	47,59%
Compensation Crèches DSP (Mandarine, Arc en ciel, Jardin des lutins, Moulin de beauté, Tout en couleur)	558 000,00	560 055,95	645 000,00	15,59%
65818 - INDIGO (ancien 6573643)	1 045 000,00	-	1 474 000,00	41,05%
65818 - informatique - hébergement icloud		-	224 766,00	
Autres	78 488,00	13 933,55	164 068,00	109,04%
TOTAL BUDGET	15 657 196,00	14 512 623,91	17 237 637,00	10,09%

**Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)*

Cette dotation est versée par les communes membres d'un ex-EPCI au territoire ParisEstMarne&Bois et correspond à la fraction des impôts ménages perçue en 2020, majorée de l'indice de revalorisation des valeurs locatives, et de la compensation « part salaires » versée par la Métropole du Grand Paris.

En 2022 et 2023, il a été décidé d'un reversement à titre exceptionnel et non récurrent de la revalorisation du FCCT « socle » aux 4 communes ex-EPCI. Pour 2024, cette contribution fera l'objet d'une clause de revoyure en Commission d'Evaluation des Charges transférées en fin d'année.

* Répartition des subventions aux associations – aux délégataires de service public et aux établissements publics



Chapitre 66 : Charges financières : 492 000,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
66111 - Intérêts de la dette	593 000,00	592 032,64	525 206,88	-11,43%
66112 ICNE	-35 279,66	-35 279,66	33 206,88	-5,88%
TOTAL BUDGET	557 720,34	556 752,98	492 000,00	-11,78%

La réduction des intérêts de la dette s'explique par la baisse de l'encours. Par rapport à 2014, les intérêts de la dette ont diminué de plus de deux cinquante mille euros.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 10 700,00 €

	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Evolution
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	8 100,00	1 878,46	10 700,00	32,10%
67443 aux fermiers et aux concessionnaires		1 362 589,62	-	
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		24 473,15	-	
6714 - Bourses et prix		18 429,00	-	
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		3 724,68	-	
TOTAL BUDGET	8 100,00	1 411 094,91	10 700,00	32,10%

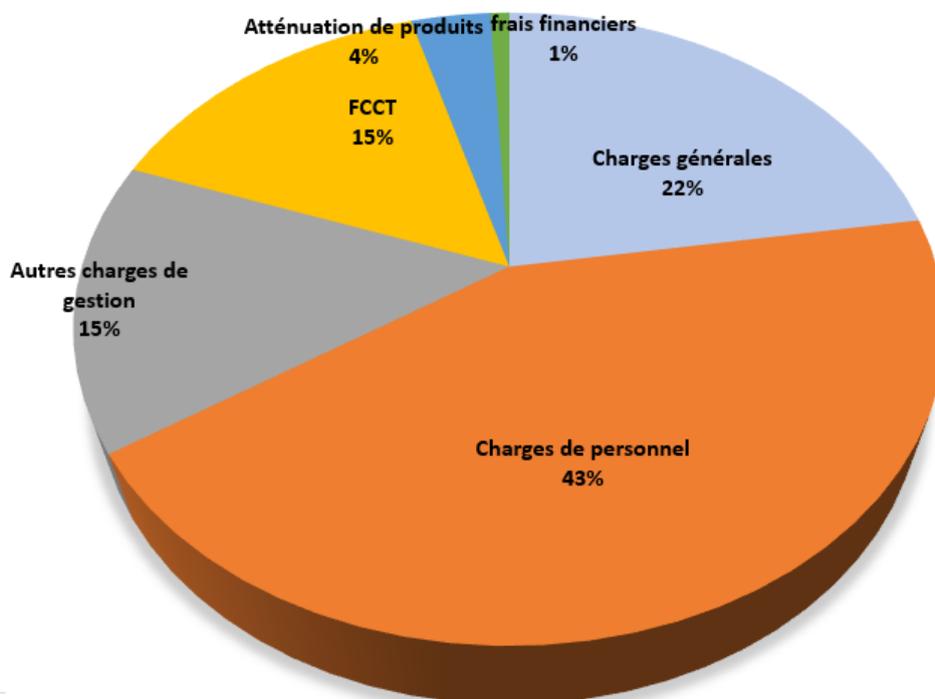
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 2 500 000,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 2 540 438,77 €

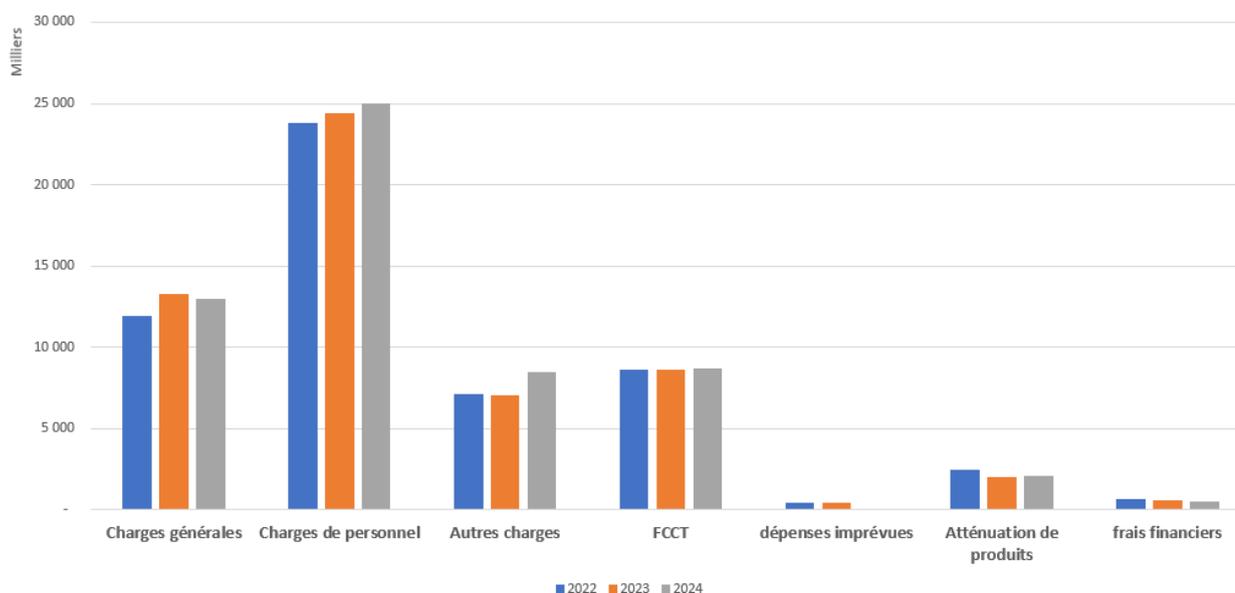
	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Taux d'évolution
6811- Amortissements	1 367 505,00	1 365 842,79	1 768 144,00	29,30%
6815 - Provisions risques fonctionnement courant	56 000,00	-	-	-100,00%
6816 - Provisions dépréciation immobilisations	475 000,00	475 000,00		-100,00%
6817 – Provisions pour débiteurs divers	-	328 313,93	288 313,93	
6862 – Amortissement pénalités réaménagement dette	8 980,84	8 980,84	8 980,84	0,00%
6865 – Provisions risques charges financiers			475 000,00	
TOTAL BUDGET	1 907 485,84	2 178 137,56	2 540 438,77	33,18%

Ce chapitre intègre les dotations aux amortissements et les provisions pour risques et charges. Une somme de 475 000 € a été provisionnée dans le cadre du litige entre la Ville et la DIRIF sur l'opération de protection au feu du tunnel. Cette somme provisionnée correspond à 50% de la demande de paiement et se rajoute à la provision déjà constitué en 2023.

Part des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2024



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Recettes

CHAPITRES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
13 Subventions	2 970 448,00	1 275 517,34	1 433 304,60	2 201 035,00
16 Emprunts	3 500 000,00	-	-	8 600 000,00
20 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total recettes équipements	6 470 448,00	1 275 517,34	1 433 304,60	10 801 035,00
10 Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	3 600 000,00	4 746 164,93	-	1 750 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	4 351 684,26	4 351 684,26	-	5 637 377,22
165 Dépôts et cautionnement	1 088,00	2 018,00	-	1 088,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 470 000,00	-	-	2 170 000,00
Total recettes financières	9 422 772,26	9 099 867,19	-	9 558 465,22
45 Opération pour compte de tiers	30 000,00	2 340,00	-	30 000,00
Total recettes réelles d'investissement	15 923 220,26	10 377 724,53	1 433 304,60	20 389 500,22
021 Virement de la section de fonct.	3 000 000,00	-	-	2 500 000,00
040 et 041 Opérations d'ordre	2 025 227,30	2 190 977,56	-	2 540 438,77
TOTAL RECETTES	20 948 447,56	12 568 702,09	1 433 304,60	25 429 938,99

Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers, réserves 7 387 377,22 €

LIBELLES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Fonds de compensation de la TVA	3 000 000,00	2 523 463,29	-	870 000,00
Taxe d'Aménagement	600 000,00	2 222 701,64	-	880 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 351 684,26	4 351 684,26	-	5 637 377,22
TOTAL	7 951 684,26	9 097 849,19	-	7 387 377,22

Pour le versement du FCTVA 2024, l'estimation a été réalisée à partir des dépenses éligibles en 2022 (régime de droit commun). Pour la deuxième année, la procédure déclarative est automatisée. En 2023, l'intégration des dépenses liées à la construction du Stadium en 2021 pour plus de 10 000 000 € a eu une incidence sur le FCTVA perçu en 2023.

Le résultat positif de la section de fonctionnement en 2023 a permis d'affecter une partie pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement mais également de couvrir de nouvelles dépenses d'investissement (5 637 377,22 €).

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 2 201 035,00 € hors reports

LIBELLES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Subvention SIPPEREC - travaux de rénovation éclairage public	51 000,00	50 427,92		21 867,00
Subvention construction d'une crèche	-	176 273,40	411 304,60	574 566,00
Subvention STIF Nogent Baltard	1 401 513,00	272 686,95		1 334 999,00
Subvention dispositif (Fonds vert et DSIL) - Isolation Groupe Scolaire Victor Hugo		182 100,00		133 900,00
Subvention dispositif (Fonds vert) - Végétalisation rue Nazaré et plantation arbres				26 000,00
Subvention ANS et SIPPEREC - rénovation du Centre Nautique	1 517 935,00	438 000,00	1 022 000,00	57 935,00
Subvention extension CSU - Police Municipale				13 261,00
Autres subventions (FIPHFP,.....)		156 029,07		38 507,00
TOTAL	2 970 448,00	1 275 517,34	1 433 304,60	2 201 035,00

Au-delà des reports, la ville devrait percevoir le solde de subventions notifiées et qui ont fait l'objet d'une demande d'acompte en 2023 notamment pour les travaux de la gare routière, la rénovation thermique du Centre Nautique, la construction de la crèche ainsi que l'isolation du groupe scolaire Victor Hugo.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 8 601 088,00 €

LIBELLES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Emprunts	3 500 000,00	-	-	8 600 000,00
Dépôts et cautionnement	1 088,00	2 018,00	-	1 088,00
TOTAL	3 501 088,00	2 018,00	-	8 601 088,00

L'emprunt plafond d'équilibre du budget 2024 est fixé à 8 600 000,00 € conforme aux estimations communiquées dans le rapport d'orientations budgétaires.

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 2 170 000,00 €

LIBELLES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Cession de parcelles Secteur Châteaudun – I3F	1 470 000,00		-	1 470 000,00
Vente pavillon sur l'Ile des Loups			-	580 000,00
Vente local commercial			-	120 000,00
TOTAL	1 470 000,00		-	2 170 000,00

Le chapitre 024 retrace les prévisions de ventes de biens uniquement à titre prévisionnel. Lorsqu'elles seront

réalisées, les écritures comptables seront retracées au compte 775 (en réel). Le produit en plus-value et en moins-value sera ensuite affecté au bilan par des opérations d'ordre de section à section.

Chapitre 454 : Opérations pour compte de tiers : 30 000,00 €

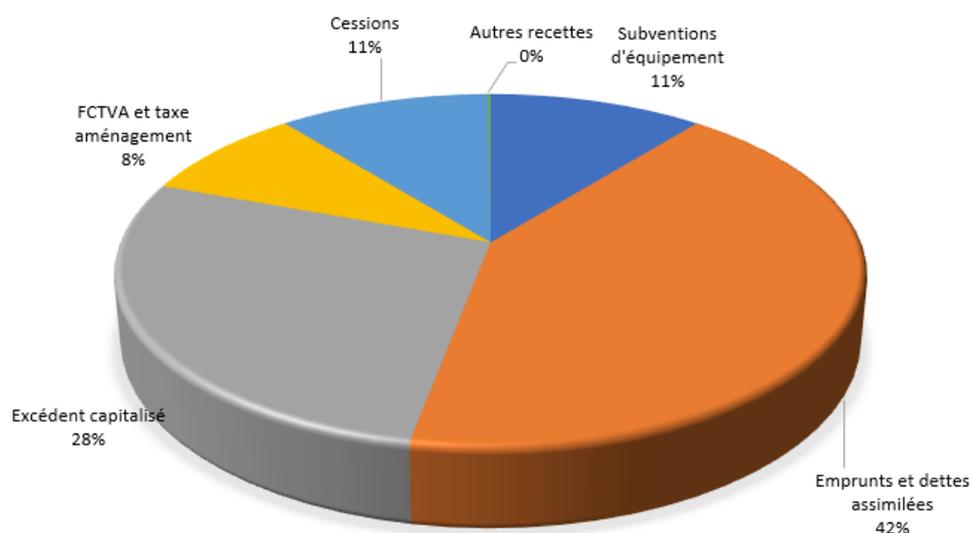
LIBELLES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Travaux pour compte de tiers	30 000,00	2 340,00	-	30 000,00

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 2 500 000,00 €

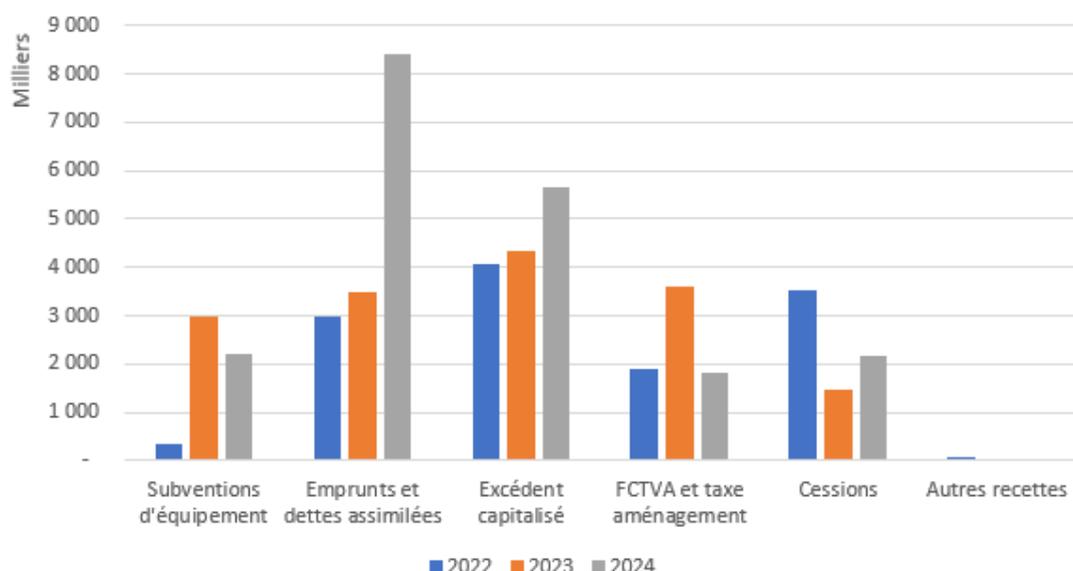
Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 2 540 438,77 €

LIBELLES	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
151 – Provisions pour litiges et contentieux	475 000,00	475 000,00	-	475 000,00
28 – Amortissements des biens et subventions versées	1 367 505,00	1 365 842,79	-	1 768 144,00
48 – Pénalités de réaménagement de la dette et autres charges	8 980,84	8 980,84	-	8 980,84
49 – Provisions pour débiteurs divers	56 000,00	328 313,93	-	288 313,93
TOTAL	1 907 485,84	2 178 137,56	-	2 540 438,77

Part des recettes réelles d'investissement au budget primitif 2024



Evolution de la structure des recettes réelles d'investissement



• Dépenses

CHAPITRE	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
20 – Études et logiciels	211 706,00	1 074 001,39	23 647,92	492 000,00
204 – Subvention d'équipement	409 622,00	511 270,65	1 500,00	533 198,00
21 – Immobilisations corporelles	8 176 944,11	5 809 305,90	2 452 906,46	10 717 796,68
23 – Travaux	7 093 967,00	2 925 691,11	591 922,47	8 202 143,00
Total dépenses d'équipement	15 892 239,11	10 320 269,05	3 069 976,85	19 945 137,68
10 – Remboursement trop perçu TA	624 535,00	624 535,00		
16 – Remboursement dettes	2 647 800,00	2 647 706,82		2 403 960,00
27 – Immobilisations financières	10 040,00	14 582,94		4 000,00
020 – Dépenses imprévues (supprimé en M57)	350 000,00	-		-
Total dépenses financières	3 632 375,00	3 286 824,76	-	2 407 960,00
45 Opération pour compte de tiers	30 000,00	2 340,00		30 000,00
Total recettes réelles d'investissement	19 554 614,11	13 609 433,81	3 069 976,85	22 383 097,68
040 et 041 Opérations d'ordre	158 501,46	413 192,07		573 313,93
001 – Résultat d'investissement reporté	-		-	836 855,13
TOTAL BUDGET	19 713 115,57	14 022 625,88	3 069 976,85	23 793 266,74

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 492 000,00 € hors reports

LIBELLE	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Licences postes IP, Adobe, Office 365, etc	162 290,00	133 215,98	-	95 000,00
Frais d'insertion	-	842,33		
Frais d'études : décret tertiaire, MOE externe voirie rue des Marronniers, géoréférence, MOE zone partagée vélo...	49 416,00	809 943,08	23 647,92	397 000,00
Autres immobilisation incorporelles	-	130 000,00		
TOTAL BUDGET	211 706,00	1 074 001,39	23 647,92	492 000,00

* Parmi les reports, 23 647,92 € correspondent au schéma directeur Energie (décret tertiaire – phase 1) et à celui du plan vélo

En 2024, de nouvelles licences informatiques ont été inscrites (sauvegarde des données, projet de déploiement des postes pour les services éloignés, infrastructures...).

Chapitre 204 : Subventions versées à des tiers : 533 198,00 € hors reports

LIBELLE	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Aides pour travaux d'amélioration énergétique	40 000,00	19 611,18	1 500,00	40 000,00
Aides à la construction et/ou réhabilitation Logements sociaux	219 000,00	369 000,00	-	324 000,00
Contribution Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	150 622,00	122 659,47	-	169 198,00
TOTAL BUDGET	409 622,00	511 270,65	1 500,00	533 198,00

- La dotation pour travaux de rénovation (particuliers et copropriétés) a été renouvelée,
- Le budget de la contribution des villes à la Brigade des Sapeurs-Pompiers BSPP a augmenté de plus de 12% entre 2023 et 2024 (en fonctionnement et en investissement)
- L'aide à la construction varie en fonction des demandes. En 2023 la ville a signé une convention avec VALOPHIS afin de participer aux travaux de création de 15 ascenseurs (130-136 Boulevard de Strasbourg/5-11,8/16 et 22/24 rue Raymond Jossierand). Conformément aux modalités et conditions de versement, le paiement a lieu en deux fractions égales (2023 puis 2024 pour un total de 348 000 €).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 10 717 796,68 € hors reports

LIBELLE	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Installations de voirie - téléphonie- câblage-fibre....	2 801 200,00	1 269 844,28	192 988,76	3 366 195,00
Plantations et aménagement de terrains	498 500,00	603 856,24	5 797,12	575 800,00
Acquisitions foncières+ frais actes notariés+parc Carmel	1 100 500,00	1 102 363,25	23 170,34	1 557 000,00
Travaux Hôtel de Ville	15 050,00	55 497,50	58 463,23	4 500,00
Travaux Bâtiments scolaires	673 500,00	734 969,86	171 362,62	712 000,00
Travaux cimetière	40 000,00	28 920,24	39 060,00	25 000,00
Travaux bâtiments culturels et sportifs	1 052 322,87	1 224 863,46	224 408,61	1 219 300,00
Travaux autres bâtiments	859 850,00		1 577 291,38	1 775 800,00
Acquisitions de véhicules	19 600,00	-	54 875,84	373 535,00
Acquisitions de matériels informatiques	195 093,00	192 126,51	7 683,36	232 700,00
Acquisitions de mobiliers	86 800,00	48 378,81	1 946,67	147 150,00
Autres matériels	834 528,24	548 485,75	95 858,53	728 816,68
TOTAL BUDGET	8 176 944,11	5 809 305,90	2 452 906,46	10 717 796,68

Ce chapitre intègre les travaux de gros entretiens et des nouveaux projets dont :

- L'acquisition du parc du Carmel avec le solde de paiement de 1 177 000 € ;
- Le développement des espaces verts (végétalisation des espaces publics) et jardins partagés pour 575 800 € ;
- La poursuite de la rénovation énergétique et la mise en conformité sécurité – incendie du Centre Nautique pour 965 000 € ;
- l'installation d'une ombrière avec panneaux photovoltaïques au parking Marie Curie pour 288 195 € ;
- La rénovation du parc de luminaires d'éclairage public et mise en place d'une télégestion pour 465 000 € ;
- Le remplacement au DOJO D. Douillet du groupe froid (MOE + travaux) pour 100 000 € ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures et stores à l'école Val de Beauté pour plus de 360 000 € ;
- La poursuite de la rénovation d'un bâtiment en vue du transfert et de l'extension de la crèche « Tout en Couleur » pour accueillir 45 berceaux soit 9 berceaux supplémentaires pour 928 000 € ;
- L'extension de la police municipale (CSU) pour 350 000 € ;
- la création d'une déchetterie pour 100 000 € ;
- L'agrandissement du conservatoire pour 100 000 €.

Chapitre 23 : Travaux en cours : 8 202 143,00 €

LIBELLE	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Rénovation Pavillon BALTARD	70 000,00	18 332,34		200 000,00
Projet Cœur de Ville en lien avec le territoire	2 700 000,00	1 692 282,82	126 845,59	-
Rénovation thermique Centre Nautique		573 047,74	342 575,90	-
Mission de contrôle technique extension crèche		3 527,52	1 908,00	-
Projet extension Guy Moquet / Paul Bert		72 708,52	28 584,00	1 837 143,00
Isolation thermique Victor Hugo		5 952,19	66 138,27	365 000,00
Travaux clocher et vitraux - Eglise Saint Saturnin				250 000,00
Opération Nogent/Baltard gare routière	4 323 967,00	559 839,98	25 870,71	5 550 000,00
TOTAL BUDGET	7 093 967,00	2 925 691,11	591 922,47	8 202 143,00

Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté : 836 855,13 €

Ce résultat correspond au solde d'investissement négatif de clôture de l'exercice 2023 repris par anticipation au BP 2024.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 2 403 960,00 €

LIBELLE	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	REPORTS	BP 2024
Remboursement capital	2 647 800,00	2 647 706,82		2 401 960,00
Dépôts et Cautionnements				2 000,00
TOTAL BUDGET	2 647 800,00			2 403 960,00

*** Information sur la dette de la ville**

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Nogent-sur-Marne s'est inscrite dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion dynamique de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt. En l'absence d'emprunt en 2023 la dette s'est réduite (-2,6 M€).

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2024

	01/01/2024	01/01/2023
Encours	20 200 030,74	22 847 737,56
Nbre d'emprunts	16	17
Dispo. Ligne trésor.	0,00%	0,00%
Durée résiduelle	11 ans 8 mois	12 ans 1 mois
Vie moy. Résiduelle	6 ans 1 mois	6 ans 4 mois
Taux moyen annuel	2,60%	2,59%
Taux act. Résiduel	2,64%	2,61%
Taux de marché	2,86%	2,67%
Marge moyenne	0,00%	0,00%

Dette par type de risque

Situation	au 1er janvier 2024		au 1er janvier 2023	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Taux fixe	17 651 657,75	87,38%	20 128 529,18	88,10%
Barrière Euribor	2 548 372,99	12,62%	2 719 208,38	11,90%
Total	20 200 030,74	100,00%	22 847 737,56	100,00%

Encours de dette par habitant

	2020	2021	2022	2023	2024
Nogent sur Marne	745	745	744	666	597
Moyenne de la strate	1050	1050	1018	1006	NC

La ville reste faiblement endettée comparée à des villes de même strate

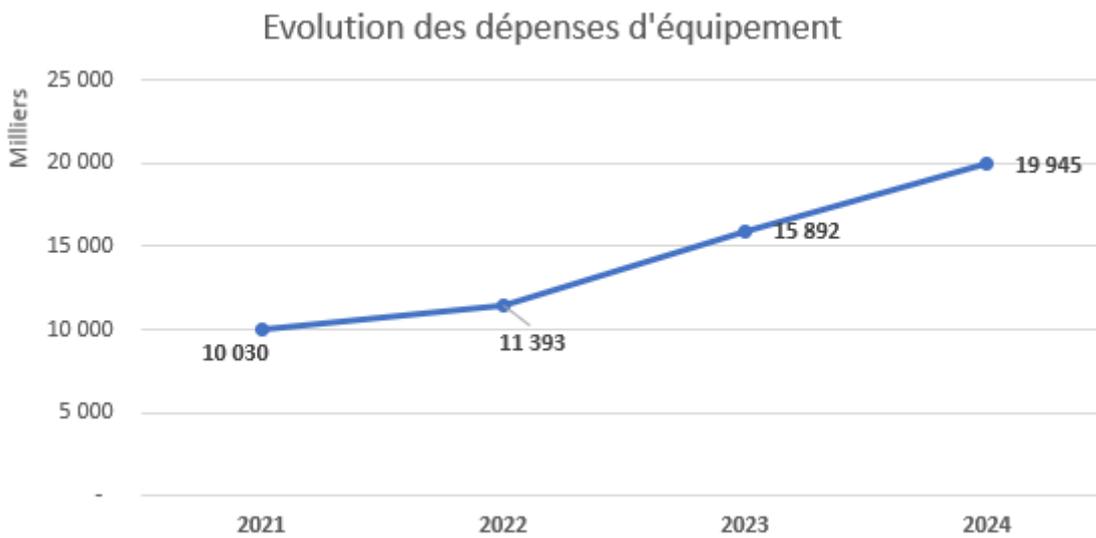
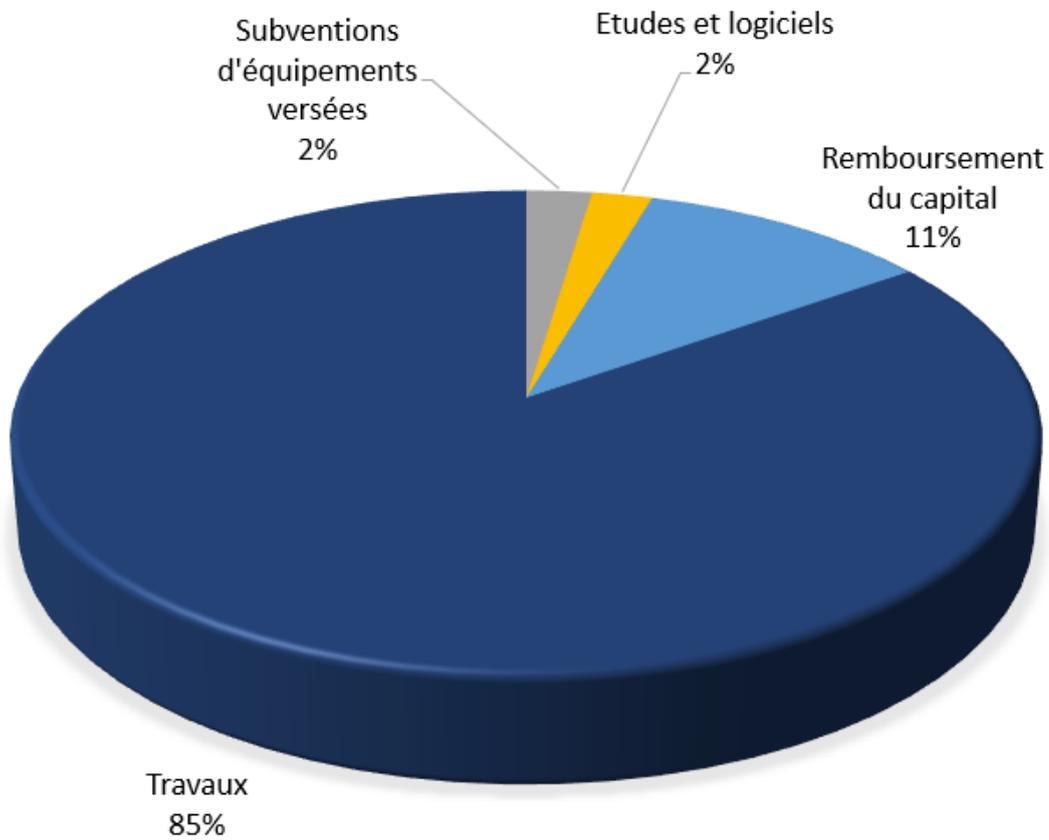
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
Nogent sur Marne	49,95%	45,48%	44,10%	37,79%	32,78%
Moyenne de la strate	76,00%	74,10%	72,40%	69,90%	NC

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 4 000,00 €

Chapitre 454 : Opérations pour compte de tiers : 30 000,00 €

Part des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2024



Les ratios légaux

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2023 : 33 820	2020	2021	2022	2023	2024
1	Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1 625	1 558	1 601	1 641,40	1 710,41
2	Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 645	1 650	1 688	1 733,83	1 821 80
3	Dépenses d'équipement brut/Population	300	302	312	454,55	589,74
4	Encours de la dette/Population	761	745	744	666,54	597,28
5	Dotation Globale de Fonctionnement/Population	94	90	84	86,06	87,04
6	Dépenses de personnel/DRF	42,55%	45,07%	43,4%	43,37%	43,22%
7	DRF+ Remboursement dette en capital/RRF	103%	99%	99%	97,44%	97,78%
8	Dépenses d'équipement brut/RRF	18,27%	18,34%	18,50%	25,77%	32,37%
9	Encours de la dette/RRF	46,28%	45,16%	44,10%	37,79%	32,78%
10	Épargne brute/RRF	Inexistant avant la M57				6,94%

Il est proposé aux membres de l'assemblée de voter le budget principal de l'exercice 2024, par chapitre, équilibré, avec reprise anticipée des résultats, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 863 243,59	26 863 243,59
FONCTIONNEMENT	62 886 432,93	62 886 432,93
TOTAL	89 749 676,52	89 749 676,52